



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018



SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	
	1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE BIOCORP	
	1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
2	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
3	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 15 MAI 2019	
	3.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	
	3.2 RÉSULTATS FINANCIERS	
	3.3 SITUATION FINANCIÈRE	
	3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	
	3.5 PERSPECTIVES D'AVENIR	
	3.6 INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE	
	3.7 INFORMATIONS JURIDIQUES	
	3.8 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	
4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
	4.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE	
	4.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	
	4.3 DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
	4.4 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	
5	COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018	
	5.1 BILAN	
	5.2 COMPTE DE RÉSULTAT	
	5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	
	5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	
	5.5 ANNEXE DES COMPTES	
N	ANNEXE AUX COMPTES DU 31 DÉCEMBRE 2018	
	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	NOTE 1 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	
	1.1 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL	
	1.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	
	1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION	
	NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	
	2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
	2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	2.3 AMORTISSEMENTS	
	2.4 STOCKS	
	2.5 CRÉANCES	
	2.6 DISPONIBILITÉS	
	2.7 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES	
	2.8 CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)	
	2.9 CONTRAT DE LIQUIDITÉ	
	NOTE 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF	
	3.1 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS	
3	3.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	45
4	3.3 ÉTAT DES PROVISIONS	45
4	3.4 ÉTAT DES STOCKS	45
	3.5 ÉTAT DES CRÉANCES	46
6	3.6 AUTRES CRÉANCES	47
	3.7 TRÉSORERIE	47
	3.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ	47
8	3.9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	47
	NOTE 4 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	48
9	4.1 CAPITAL SOCIAL, PRIMES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES	48
11	4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	49
12	4.3 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS	50
14	4.4 ÉTAT DES DETTES	50
15	4.5 ANALYSE DES DETTES FOURNISSEURS	51
15	4.6 CHARGES À PAYER	51
16	NOTE 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	52
22	5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	52
	5.2 AUTRES PRODUITS	52
	5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	52
23	5.4 RÉSULTAT FINANCIER	53
24	5.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	53
	NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS	54
26	6.1 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT	54
27	6.2 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL	54
	6.3 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL	54
	6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	54
29	6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	55
30	NOTE 7 - ENGAGEMENTS	56
31	7.1 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE	56
33	7.2 CONTRAT DE CRÉDITS BAUX	56
34	7.3 AUTRES ENGAGEMENTS	57
35	7.4 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS	57
35	7.5 BAUX COMMERCIAUX	57
	NOTE 8 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	58
36	5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	59
39	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	61
39		
40		
41		
41		
41		
41		
42		
42		
42		
42		
42		
43		
43		
43		
43		
44		
44		



1

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE BIOCORP	4
1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	4

1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Créée en 2004 à Issoire, BIOCORP PRODUCTION (ci-après, la "Société" ou "BIOCORP") est une société anonyme française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux innovants. Elle est particulièrement positionnée sur le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux connectés de nouvelle génération.

Avec plus de vingt ans d'expérience, plus de 30 millions d'unités produites chaque année et 25 familles de brevets, BIOCORP est un acteur reconnu du segment des dispositifs de délivrance de médicaments et accompagne le patient dans ses nouveaux besoins de sécurité, de confort ou de connectivité dans l'administration au quotidien de son actif thérapeutique.

Aujourd'hui, BIOCORP continue à innover sur les dispositifs de plasturgie médicale, son métier d'origine, à travers certains produits majeurs comme le système de sécurité pour seringues pré-remplies NewGuard™ ainsi que produire et commercialiser certains dispositifs traditionnels pour le compte de tiers (compte-gouttes, pipettes, canules...) générateurs d'un chiffre d'affaires récurrent.

Sa solide expertise, son historique de développement pour le compte de laboratoires pharmaceutiques et sa capacité d'innovation lui ont permis de développer une gamme de produits connectés et de s'imposer comme un acteur majeur de la santé digitale. BIOCORP a mis au point un dispositif particulièrement original nommé Mallya™ (précédemment dénommé Easylog) visant à rendre connectés les dispositifs d'injection déjà disponibles sur

le marché, notamment les stylos à insuline. A travers ce dispositif, BIOCORP vise à rendre plus facile la vie de millions de diabétiques à travers le monde grâce à un système rendant complètement automatique la remontée des doses injectées par le patient, visant à un meilleur suivi de son diabète et de son observance. BIOCORP a également mis au point d'autres systèmes de type add-on se fixant sur des dispositifs déjà existants comme le dispositif Inspair™ visant les inhalateurs utilisés par les patients asthmatiques ou atteints de Bronchopneumopathie obstructive. Enfin, dans cette gamme de produits connectés, BIOCORP propose le Datapen™ qui est un stylo injecteur digital motorisé, particulièrement adapté pour des maladies rares, et le Onejet™, un auto-injecteur motorisé et connecté visant à administrer de manière plus efficace des médicaments biologiques particulièrement visqueux.

La Société compte 45 collaborateurs à la date du présent document.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext GROWTH® Paris depuis le 10 juillet 2015.

Adresse du siège social : PIT de Lavar La Béchade, 63500 ISSOIRE.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 453 541 054 RCS de CLERMONT-FERRAND.

1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Informations financières sélectionnées du compte de résultat

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	3 890 416	2 321 083
Autres produits d'exploitation	-120 312	306 221
Total produits d'exploitation	3 770 104	2 627 304
Résultat d'exploitation	-5 268 868	-7 846 445
Résultat financier	-261 566	-12 300
Résultat exceptionnel	-107 450	-22 974
Crédit d'impôt recherche et Crédit d'impôt innovation	332 450	373 019
Résultat net	-5 305 433	-7 508 699

Informations financières sélectionnées du bilan

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Actif immobilisé	1 640 566	2 229 358
Actif circulant	3 440 438	3 033 884
Total actif	5 081 004	5 263 243
Capitaux propres	-1 820 042	-1 264 186
Emprunts et dettes	6 901 046	6 527 428
Total passif	5 081 004	5 263 243

Informations financières sélectionnées du tableau de flux de trésorerie

En euros	31/12/2018	31/12/2017
CAF	-4 302 653	-4 220 795
Flux de trésorerie générés par l'activité	-5 123 695	-4 042 802
Flux d'investissements	-511 959	-920 686
Flux de financement	7 286 952	-83 584
Variation de trésorerie	1 651 298	-5 047 072
Trésorerie d'ouverture	-310 050	4 737 022
Trésorerie de clôture	1 341 248	- 310 050

Informations financières sélectionnées

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	3 890 416	2 321 083
Excédent brut d'exploitation	-4 371 011	-4 476 810
Résultat d'exploitation	-5 268 868	-7 846 445
Résultat Net	-5 305 433	-7 508 699
Variation de trésorerie	1 651 298	-5 047 072



2



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

L'exercice 2018 a été riche pour BIOCORP avec une croissance vigoureuse de notre chiffre d'affaires.

Cette croissance illustre les premiers fruits d'une longue période d'investissements en Recherche et Développement (R&D) et dans notre outil de production, pour faire de notre entreprise un leader mondial dans les systèmes d'administration de médicaments et d'outils de connectivité à vocation médicale.

Les principaux éléments expliquant notre croissance résident dans la réalisation de prestations de services - mises en place sous forme de contrats de développement - ayant vocation à adapter nos plateformes de produits aux besoins spécifiques de nos clients laboratoires pharmaceutiques. Ainsi, nos dispositifs Mallya™ et Inspair™ ont fait l'objet de tels contrats au cours de l'année écoulée, soulignant à la fois l'intérêt suscité par nos produits et l'intérêt accordé à BIOCORP par de grands donneurs d'ordre du médicament.

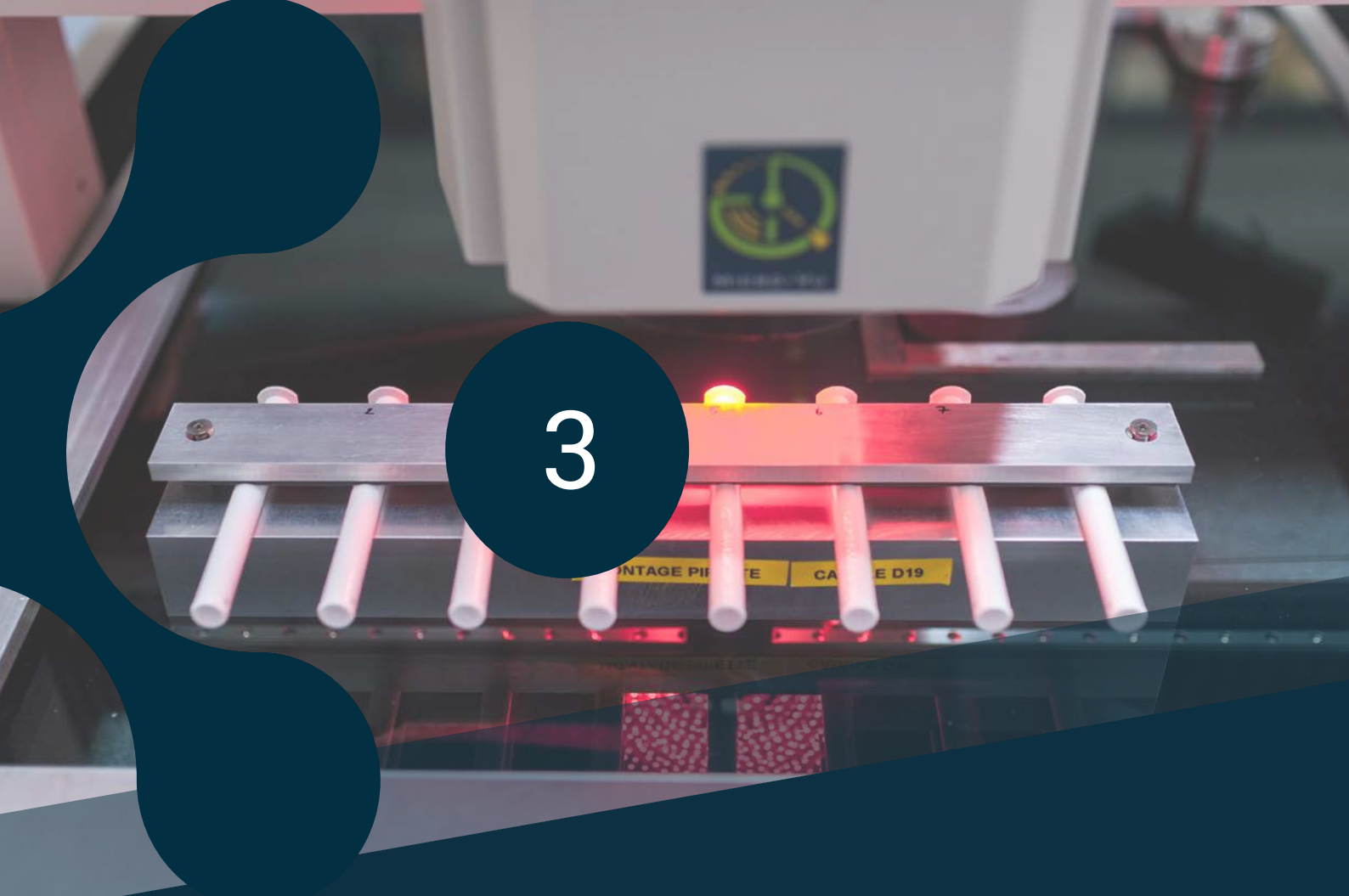
Notre activité historique de production de dispositifs plastiques de délivrance et de conditionnement s'est elle aussi révélée dynamique.

Mais, au delà de cette croissance, l'exercice 2018 marque le début d'une phase de transition qui se poursuivra en 2019 et qui vise à durablement positionner BIOCORP comme une société commercialement présente à travers les produits issus de sa propre R&D et visant à devenir profitable au cours de l'exercice 2020. Pour remplir cet objectif, BIOCORP compte sur ses deux produits majeurs Newguard™ et Mallya™. Ainsi, Newguard™ a débuté sa phase d'industrialisation à Issoire, visant une capacité installée significative à la fin de l'année 2019 ; les marchés visés restent principalement le marché de l'Héparine puisque notre produit est particulièrement adapté aux contraintes de coût inhérentes à ce marché mature. Mallya™ - notre dispositif visant à connecter les stylos à insuline - représente une opportunité de marché très importante pour laquelle la Société a décidé de lourdement investir afin de rendre son système compatible aux principales insulines sur le marché. Cet effort se concrétisera par les premières ventes du dispositif à la fin du S1-2019 grâce à un certain nombre de partenariats. Mallya™ incarne toute la créativité de BIOCORP, capable de répondre à des besoins médicaux non satisfaits pour le bénéfice du patient, dans un marché en pleine mutation vers davantage de connectivité et d'interopérabilité des systèmes. Ceci est le futur de la santé et nous sommes ravis de vous compter parmi nous pour remplir ensemble cet objectif. "

Jacques GARDETTE

Président du Conseil d'administration
et Directeur Général





3

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 15 MAI 2019

3.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	9
3.2 RÉSULTATS FINANCIERS	11
3.3 SITUATION FINANCIÈRE	12
3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	14
3.5 PERSPECTIVES D'AVENIR	15
3.6 INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE	15
3.7 INFORMATIONS JURIDIQUES	16
3.8 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	22

3.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1.1 Opérations sur le capital

L'exercice 2018 a été marqué par les opérations sur le capital suivantes :

Lors de sa réunion du 8 février 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 9^{ème} résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital par an. Le Conseil d'administration a fixé à 4.000.000 euros le montant nominal de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et à 18.181,80 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en cas de conversion desdites valeurs mobilières. Le même jour, la Société a émis 4.000.000 obligations convertibles (OC) de 1€ de valeur nominale dans le cadre de deux contrats conclus avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Cette émission a permis à BIOCORP de renforcer sa trésorerie disponible à hauteur de 4 M€. Ces obligations convertibles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext GROWTH® mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces obligations convertibles à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée, la parité de conversion s'effectuera sur la base de onze obligations convertibles de 1 € de nominal pour 1 action nouvelle de BIOCORP. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des obligations convertibles conformément au tableau d'amortissement, les obligations convertibles ne pourront pas être converties par les porteurs.

Par ailleurs, le 22 juin 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 11^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, afin de permettre à la Société de financer l'augmentation de capacité du Newguard™, de poursuivre le développement de la plateforme produits propriétaires et de préparer le lancement de Mallya™. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société

à 575.000 actions d'une valeur de 0,05 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 28.750 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser.

Par décision en date du 22 juin 2018, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 22 juin 2018 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, d'un montant nominal maximum de 28.409,10 euros, soit un nombre maximum de 568.182 actions.

Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 568.182 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant de 5.000.001,60 euros. L'augmentation de capital sociale corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 27 juin 2018.

Lors de sa réunion en date du 22 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 14^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à l'attribution de 15.000 actions gratuites dites "2018-1" et 36.000 actions gratuites dites "2018-2" au bénéfice de sept cadres et membres du personnel de la Société. Par ailleurs, lors de cette même réunion du Conseil d'administration, il a été constaté la caducité de l'attribution de 17.000 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 29 septembre 2016 en raison de la non-réalisation de la condition de performance attachée à cette attribution.

Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2018, le Conseil d'administration a modifié les conditions de performance fixées dans le plan d'attribution gratuite d'actions "2018-2" au bénéfice de tous les bénéficiaires. Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté la caducité de l'attribution des 15.000 actions gratuites dites "2018-1", ayant pour conséquence de reconstituer, à hauteur de 15.000 actions, l'enveloppe d'actions attribuables gratuitement par le Conseil sur le fondement de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 aux termes de sa 14^{ème} Résolution.

Lors de sa réunion en date du 1^{er} octobre 2018, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2016 aux termes de la 16^{ème} Résolution et constatant la réalisation des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 septembre 2016, a par conséquent décidé la création de 75.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un

montant de 3.750 euros ; ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport".

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 29 novembre 2018, a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 14^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à l'attribution de 63.980 actions gratuites au bénéfice de quarante mandataires sociaux et membres du personnel de la Société.

Au 31 décembre 2018, le nombre total d'actions BIOCORP était de 4.033.353 actions

Enfin, la Société a confirmé en avril 2018 son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les 12 mois à venir, conformément au Décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME.

3.1.2 Avancement des projets de recherche

L'avancement des projets de recherche est conforme aux attentes de la Société, que ce soit sur la finalisation des projets existants ou sur la poursuite de l'élargissement de la gamme de produits.

Au cours de l'exercice, BIOCORP a procédé au dépôt de deux nouveaux brevets, a obtenu la délivrance de quatre brevets sur des pays comme les États-Unis, le Japon, la Russie, le Canada et l'Europe. Enfin, six autres brevets sont entrés en phase nationale.

BIOCORP a initié un nouveau programme de développement pour un auto-injecteur électromécanique et connecté, permettant l'administration de certains médicaments, notamment biologiques, particulièrement visqueux. Ce produit a été présenté à Pharmapack 2018 et a reçu l'Award du produit le plus innovant.

BIOCORP collabore en outre avec un partenaire pour l'adaptation de ses outils connectés à d'autres modes d'administration de médicament.

3.1.3 Développement commercial

Au cours de l'exercice, BIOCORP a signé un contrat de développement et de production d'un bouchon au design sur mesure avec le laboratoire suisse Ferring. Cette nouvelle collaboration avec un acteur majeur confirme la stratégie d'innovation poursuivie par BIOCORP.

Comme prévu, la livraison des premiers produits de bouchage pour Virbac a été effectuée au cours du premier semestre 2018. Ce dispositif a été primé lors du salon Pharmapack 2018.

Dans le domaine des activités connectées, BIOCORP a conclu, au cours du premier trimestre 2018, un partenariat

stratégique avec Chronicare pour la distribution du produit Mallya™ sur le marché Nord-Américain.

En décembre 2018, BIOCORP a conclu un accord de commercialisation avec LINDAL GROUP portant sur la distribution du dispositif Inspair™ sur certaines zones géographiques clés.

En parallèle, BIOCORP a conclu des études de faisabilité et d'évaluation de ses plateformes non connectées et connectées avec un grand nombre de laboratoires pharmaceutiques sur différentes aires thérapeutiques. Le système de sécurité pour seringues pré-remplies Newguard™ est ainsi en phase d'évaluation, tout comme les plates-formes Datapen™, Mallya™ et Inspair™ auprès de certains partenaires.

BIOCORP poursuit l'accroissement de son offre commerciale dans son activité historique traditionnelle grâce à la commercialisation de nouveaux dispositifs (canules, clip seringues, pipettes doseuses...). BIOCORP poursuit également la promotion de ses plateformes produits en participant à un nombre important de conférences ou expositions ciblées.

3.1.4 Propriété industrielle

Au cours de l'exercice, BIOCORP a procédé au dépôt de deux nouveaux brevets, a obtenu la délivrance de quatre brevets sur des pays comme les États-Unis, le Japon, la Russie, le Canada et l'Europe. Enfin, six autres brevets sont entrés en phase nationale.

La société investit annuellement et régulièrement depuis plusieurs années plus de 250 K€ dans le dépôt et la maintenance de ses brevets.

3.1.5 Éléments financiers

Au titre du contrat de liquidité (conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par une décision de l'Autorité des Marchés financiers en date du 21 mars 2011) confié par BIOCORP à la société Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2018 :

- Nombre d'actions : 23.743 titres BIOCORP
- Solde en espèces du compte de liquidité : 13.381,86 euros

Il est rappelé que, lors du bilan semestriel au 30 juin 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 19.541 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 16.754,84 euros

3.1.6 Situation des capitaux propres au 31 décembre 2018

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 2018 font apparaître des capitaux propres de - 1.820.042 euros.

3.2 RÉSULTATS FINANCIERS

Produits d'exploitation

	France	Exportation	Total
Ventes de marchandises			
Ventes de produits traditionnels	1 293 299	442 586	1 735 885
Prestations de services	1 099 435	1 055 096	2 154 531
Chiffre d'affaires	2 392 734	1 497 682	3 890 416
Production stockée	-218 142		-218 142
Subventions d'exploitation	5 000		5 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	92 830		92 830
Autres produits			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 272 422	1 497 682	3 770 104

Frais opérationnels

	31/12/2018	31/12/2017
Consommations de marchandises		3 259
Consommations de matières premières et autres approvisionnements	568 226	420 258
Autres achats et charges externes	3 615 959	3 116 915
Impôts, taxes et versements assimilés	86 044	79 212
Salaires et traitements	2 604 234	2 385 191
Charges sociales	1 173 822	1 019 232
Dotations aux amortissements sur immobilisations	888 987	921 267
Dotations aux provisions sur immobilisations		2 370 880
Dotations aux provisions sur actif circulant	81 365	
Autres charges	20 334	157 534
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9 038 972	10 473 748

Au cours de l'exercice 2018, BIOCORP aura dépensé 9.039 K€ en activités opérationnelles, dont 21% en R&D.

Les principales variations concernent :

- Consommation de matières premières et autres approvisionnements : + 148 K€
- Sous-traitance (fabrication d'outillages) : + 196 K€
- Prestations techniques : + 215 K€
- Crédit-bail : - 112 K€
- Prestations et déplacements du représentant aux USA et en Chine : - 90 K€
- Entretien : - 66 K€
- Personnel intérimaire : + 64 K€
- Honoraires : + 8 K€
- Honoraires Brevets (non récurrent) : + 350 K€
- Salaires et charges : + 374 K€
- Dotations aux amortissements : - 32 K€
- Dotations aux provisions sur immobilisations : - 2 370 K€
- Dotations aux provisions sur actif circulant : + 81 K€
- Autres charges : - 137 K€

Résultat financier

Le Résultat financier de l'exercice, d'un montant net de - 261 K€, est constitué de :

- Produits financiers : 1 K€
- Charges financières : 262 K€

Résultat exceptionnel

Le Résultat Exceptionnel de l'exercice, d'un montant net de - 107 K€ contre - 23 K€ en 2017, résulte des variations suivantes :

- Les produits exceptionnels s'élèvent à 17 K€ contre 60 K€ en 2017, ce montant pouvant se décomposer ainsi :
 - Produits cessions d'éléments d'actifs : 2 K€
 - Boni sur rachats d'actions : 14 K€
 - Produits exceptionnels divers : 1 K€
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à 100 K€ contre 83 K€ en 2017, ce montant pouvant se décomposer ainsi :
 - Valeur Nette comptable d'actifs corporels cédés : 59 K€
 - Mali sur rachats d'actions : 41 K€

Au niveau fiscal, BIOCORP estime avoir acquis un Crédit Impôt Recherche (CIR) de 243 K€ et un Crédit Impôt Innovation (CII) de 90 K€ au titre de l'exercice 2018.

Concernant l'exercice 2017, la créance avait été évaluée à 285 K€ pour le Crédit Impôt Recherche et 87 K€ pour le Crédit Impôt Innovation.

Résultat net

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	-5 305 433	-7 508 699

3.3 SITUATION FINANCIÈRE

La Société a réalisé une émission d'obligations convertibles dans le cadre de deux contrats conclus le 8 février 2018 avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Cette émission a permis à BIOCORP de renforcer sa trésorerie disponible à hauteur de 4 M€. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces obligations convertibles à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des obligations convertibles conformément au tableau d'amortissement, les obligations convertibles ne pourront pas être converties par les porteurs.

Le 22 juin 2018, la Société a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de bénéficiaires afin de permettre à la Société de financer l'augmentation de capacité de Newguard™, de poursuivre le développement de la plateforme produits propriétaires et préparer le lancement de Mallya™.

Dans le cadre de cette opération, la société a placé 568.182 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant de 5.000.001,60 euros.

L'augmentation de capital corrélative d'un montant de 28.409,10 euros a été constatée par décision du Président Directeur Général en date du 27 juin 2018 pour porter le capital social de la Société de 169.508,55 euros à 197.917,65 euros.

Lors de sa réunion en date du 1^{er} octobre 2018, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2016 aux termes de la 16^{ème} Résolution et constatant la réalisation des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 septembre 2016, a par conséquent décidé la création de 75.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 3.750 euros ; ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport" pour porter le capital social de la Société de 197.917,65 euros à 201.667,65 euros.

Bilan Actif en euros					Bilan Passif en euros		
	31/12/2018			31/12/2017		31/12/2018	31/12/2017
	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables			
Capital souscrit non appelé							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					CAPITAUX PROPRES		
Frais d'établissement	2 158	2 158	0	322	Capital social ou individuel	201 668	169 509
Frais de développement					Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 789 856	11 072 206
Concessions, brevets, droits similaires	245 385	125 440	119 945	104 104	Ecarts de réévaluation		
Fonds commercial	208 986	187 986	21 000	21 000	Réserve légale	10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles	3 144 500	3 144 500	0	0	Réserves réglementées		
Avances,acomptes immob. Incorporelles					Autres réserves		
					Report à nouveau	(12 516 625)	(5 007 927)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Réserves		
Terrains	36 601	65	36 536	36 536	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(5 305 433)	(7 508 699)
Constructions	92 406	85 868	6 538	8 644	Subventions d'investissements	493	724
Installations techniq., matériel, outillage	4 385 101	3 435 692	949 408	1 647 299	Provisions réglementées		
Autres immobilisations corporelles	352 547	219 282	133 265	113 633			
Immobilisations en cours					TOTAL CAPITAUX PROPRES	(1 820 042)	(1 264 186)
Avances et acomptes	125 026		125 026	5 295			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					AUTRES FONDS PROPRES		
Participations par mise en équivalence					Produits des émissions de titres participatifs		
Autres participations					Avances conditionnées		
Créances rattachées à participations					TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Autres titres immobilisés	224 685	51 836	172 849	123 915			
Prêts					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Autres immobilisations financières	75 999		75 999	168 609	Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 893 393	7 252 827	1 640 566	2 229 358	TOTAL PROVISIONS	0	0
STOCKS ET EN-COURS					DETTES		
Matières premières, approvisionnement	233 625		233 625	157 721	Emprunts obligataires convertibles	3 105 530	
En-cours de production de biens	0		0	226 985	Autres emprunts obligataires		
En-cours de production de services					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	255 671	1 352 745
Produits intermédiaires et finis	88 150		88 150	79 861	Emprunts, dettes fin. Divers	1 950 223	2 518 212
Marchandises	0		0	0	Avances et acomptes reçus sur cdes	156 113	132 413
Avances, acomptes versés/commandes	84 612		84 612	207 636	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	561 793	746 709
CREANCES					Dettes fiscales et sociales	807 022	988 292
Créances clients & cptes rattachés	992 384	83 523	908 861	929 650	Dettes sur immob. et cptes rattachés		
Autres créances	590 512		590 512	559 391	Autres dettes	1 815	8 390
Capital souscrit et appelé, non versé					COMPTES DE REGULARISATION		
DIVERS					Produits constatés d'avance	62 880	780 667
Valeurs mobilières de placement					TOTAL DETTES	6 901 046	6 527 428
Disponibilités	1 343 735		1 343 735	691 376			
COMPTES DE REGULARISATION							
Charges constatées d'avance	190 944		190 944	181 265			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 523 961	83 523	3 440 438	3 033 884			
Frais émission d'emprunts à étaler					Ecarts de conversion passif		
Primes rembours des obligations							
Ecarts de conversion actif							
TOTAL ACTIF	12 417 354	7 336 350	5 081 004	5 263 243	TOTAL PASSIF	5 081 004	5 263 243

Principaux postes du bilan

Disponibilités : le montant des disponibilités, constituées de différents supports de trésorerie liquide, s'élève à la date du 31 décembre 2018 à 1.344 K€.

Capitaux Propres : le niveau des capitaux propres à la date du 31 décembre 2018 s'élève à – 1.820 K€.

Dettes financières : au 31 décembre 2018, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 5.311 K€. Il comprend notamment des emprunts obligataires convertibles pour un montant de 3.106 K€, des emprunts bancaires pour un montant de 253 K€, des avances accordées par des organismes publics pour 1.534 K€ et une avance en compte courant de BIO JAG d'un montant de 415 K€.

3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Lors de sa réunion du 5 mars 2019, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 10^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018, à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an. Le Conseil d'administration a fixé à 1.000.000 d'euros le montant nominal de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et à 5.555,55 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en cas de conversion desdites valeurs mobilières. Dans ce cadre, le 6 mars 2019, la Société a conclu un contrat portant sur l'émission de 1.000.000 obligations convertibles ("OC") de 1€ de valeur nominale avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Ces OC n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces OC à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée, la parité de conversion s'effectuera sur la base de neuf (9) OC de 1 € de nominal pour une (1) action nouvelle de BIOCORP. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des OC conformément au tableau d'amortissement, les OC ne pourront pas être converties par les porteurs.

Par ailleurs, lors de cette même réunion du 5 mars 2019, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire à nouveau usage de la délégation consentie aux termes de la 10^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de capital a pour objectif de permettre à la Société (i) de financer les outillages industriels Newguard™ et Mallya™ ainsi que les validations réglementaires et le lancement commercial de ces nouveaux produits et (ii) de poursuivre les développements R&D des futurs produits. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société à 125.000 actions d'une valeur de 0,05 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 6.250 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser.

Par décision en date du 6 mars 2019, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 mars 2019 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, d'un montant nominal maximum de 5.681,75 euros, soit un nombre maximum de 113.635 actions.

Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 113.635 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 999.988 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 11 mars 2019.

A la date du présent document, le nombre total d'actions BIOCORP est de 4.146.988 actions.

3.5 PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2019, BIOCORP compte poursuivre son développement sur ses différents axes stratégiques :

>> Dispositifs connectés : la Société compte poursuivre et intensifier le développement de sa gamme de dispositifs connectés, à la fois dans le domaine de l'injectable qui est son cœur de métier, mais également l'étendre à de nouvelles applications, que ce soit dans le domaine respiratoire ou ophtalmique. BIOCORP prépare le lancement commercial de Mallya™ au premier semestre 2019 et se penche d'ores et déjà sur les nouvelles générations de Mallya™, en propre ou en partenariat. Enfin, la Société entend présenter au cours du 2nd semestre 2019 un nouveau dispositif d'injection aux caractéristiques particulièrement originales.

>> Industrialisation des produits objets des contrats signés : la Société poursuivra ses partenariats concernant les développements et l'industrialisation de ses produits.

>> Croissance de l'activité traditionnelle : la Société va structurer son offre dans ce domaine particulier avec un positionnement pour des petites à moyennes séries sur un ensemble de produits de conditionnement en plastique (canules, flacons, bouchons, pipettes...).

>> Développements spécifiques : la Société est sollicitée pour son expertise de développement et d'industrialisation, que ce soit pour une adaptation de ses produits propriétaires à un usage particulier comme pour un projet spécifique demandé par le client, s'appuyant sur le savoir-faire de la Société. Ces développements spécifiques, comptabilisés en prestations de services, constituent un levier important pour la génération de nouveaux programmes de développement et d'industrialisation et la Société souhaite poursuivre sur cet axe de travail.

3.6 INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

À l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché Euronext GROWTH® Paris le 10 juillet 2015, BIOCORP avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 15 juin 2015 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.15-052, et disponible sur son site Internet.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Base susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies,

visant des applications dans les domaines de l'industrie pharmaceutique, de la reconstitution de solutions injectables, du bouchonnage, de l'injection, et dans celui de la sécurité du personnel médical et du patient.

Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur d'activité, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les produits qu'elle développe.

3.7 INFORMATIONS JURIDIQUES

3.7.1 Faits juridiques marquants de l'exercice 2018

L'exercice clos le 31 décembre 2018 a été marqué par les événements suivants :

>> Lors de sa réunion du 8 février 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 9^{ème} résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital par an. Le Conseil d'administration a fixé à 4.000.000 euros le montant nominal de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et à 18.8181,80 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en cas de conversion desdites valeurs mobilières. Le même jour, la Société a émis 4.000.000 obligations convertibles (OC) de 1€ de valeur nominale dans le cadre de deux contrats conclus avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Cette émission a permis à BIOCORP de renforcer sa trésorerie disponible à hauteur de 4 M€. Ces obligations convertibles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces obligations convertibles à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des obligations convertibles conformément au tableau d'amortissement, les obligations convertibles ne pourront pas être converties par les porteurs.

>> L'Assemblée Générale Mixte en date du 15 mai 2018 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de :

- acheter ou faire acheter en une ou plusieurs fois ses propres actions dans la limite de 10% du capital social, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- décider soit l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscriptions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit à l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes ;
- décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et par offre au public ;

- décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an ;

- décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaire ;

- augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mis en œuvre des délégations de compétence visées aux septième, huitième, neuvième et dixième résolutions de cette même assemblée, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas ;

- procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit de bénéficiaires parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce ;

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 24 mois.

>> Lors de sa réunion du 22 juin 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 11^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, afin de permettre à la Société de financer l'augmentation de capacité du Newguard™, de poursuivre le développement de la plate-forme produits propriétaires et de préparer le lancement de Mallya™. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société à 575.000 actions d'une valeur de 0,05 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 28.750 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser.

>> Par décision en date du 22 juin 2018, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 22 juin 2018 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, d'un montant nominal maximum de 28.409,10 euros, soit un nombre maximum de 568.182 actions.

Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 568.182 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant de 5.000.001,60 euros.

Informations juridiques

L'augmentation de capital social corrélative de 28.409,10 euros a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 27 juin 2018.

>> Lors de sa réunion en date du 22 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 14^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à l'attribution de 15.000 actions gratuites dites "2018-1" et 36.000 actions gratuites dites "2018-2" au bénéfice de sept cadres et membres du personnel de la Société.

L'attribution définitive de ces actions gratuites sera réalisée au terme d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 22 juin 2020, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'acquisition et de la réalisation d'une condition de performance pour certains bénéficiaires. Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée sur la base de cette attribution est de 2.550 euros.

Par ailleurs, lors de cette même réunion du Conseil d'administration, il a été constaté la caducité de l'attribution de 17.000 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 29 septembre 2016 en raison de la non-réalisation de la condition de performance attachée à cette attribution.

>> Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2018, le Conseil d'administration a modifié les conditions de performance fixées dans le plan d'attribution gratuite d'actions "2018-2" au bénéfice de tous les bénéficiaires. Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté la caducité de l'attribution des 15.000 actions gratuites dites "2018-1", ayant pour conséquence de reconstituer, à hauteur de 15.000 actions, l'enveloppe d'actions attribuables gratuitement par le Conseil sur

le fondement de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 aux termes de sa 14^{ème} Résolution.

>> Lors de sa réunion en date du 1^{er} octobre 2018, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2016 aux termes de la 16^{ème} Résolution et constatant la réalisation des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 septembre 2016, a par conséquent décidé la création de 75.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 3.750 euros ; ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport".

>> Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 29 novembre 2018, a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 14^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à l'attribution de 63.980 actions gratuites au bénéfice de quarante mandataires sociaux et membres du personnel de la Société. L'attribution définitive de ces actions gratuites sera réalisée au terme d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 29 novembre 2020, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'acquisition. Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée sur la base de cette attribution est de 3.199 euros.

Au 31 décembre 2018, le nombre total d'actions BIOCORP était de 4.033.353 actions.

3.7.2 Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2018, le capital de la Société était composé de 4.033.353 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 Euro, dont 23.743 (soit 0,59% du capital) étaient détenues par la Société dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux. Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites

au nominatif, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. Le tableau ci-après précise donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenus par les principaux actionnaires, sur une base non diluée :

	Nombre d'actions existantes	% capital	Droits de vote	% des droits de vote
Jacques GARDETTE	200	0.01	400	0.01
BIO JAG	1 998 800	49.56	3 997 600	66.23
Famille Jacques GARDETTE	1 000	0.02	2 000	0.03
Actions auto-détenues	23 743	0.59	23 743	0.39
Flottant	2 009 610	49.82	2 012 245	33.34
TOTAL	4 033 353	100%	6 035 988	100%

3.7.3 Informations relatives aux instruments dilutifs

A la date du présent document, dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'administration en date du 29 septembre 2016, 99.000 actions gratuites ont été attribuées à huit cadres et membres du personnel de la Société. Cette attribution était conditionnée à la souscription d'actions par les bénéficiaires, lors de l'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, à savoir certains membres du personnel de la Société, décidée par le Conseil d'administration en date du 29 septembre 2016.

Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration a modifié le plan d'attribution gratuite d'actions adopté par le Conseil d'administration le 29 septembre 2016 au bénéfice exclusif d'un salarié et a notamment décidé, concernant exclusivement ce salarié (i) de réduire la période d'acquisition à la durée écoulée entre la date d'attribution et le 22 décembre 2017 et (ii) de fixer une période de conservation d'une durée commençant à courir le 22 décembre 2017 et se terminant le 29 septembre 2018. Par conséquent, 7.000 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale chacune ont été attribuées le 22 décembre 2017 à ce salarié.

Lors de sa réunion en date du 22 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 14^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à l'attribution de 15.000 actions gratuites dites "2018-1" et 36.000 actions gratuites dites "2018-2" au bénéfice de sept cadres et membres du personnel de la Société.

Par ailleurs, lors de cette même réunion du Conseil d'administration, il a été constaté la caducité de l'attribution de 17.000 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 29 septembre 2016 en raison de la non-réalisation de la condition de performance attachée à cette attribution.

Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2018, le Conseil d'administration a modifié les conditions de performance fixées dans le plan d'attribution gratuite d'actions "2018-2" au bénéfice de tous les bénéficiaires. Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté la caducité de l'attribution des 15.000 actions gratuites dites "2018-1",

ayant pour conséquence de reconstituer, à hauteur de 15.000 actions, l'enveloppe d'actions attribuables gratuitement par le Conseil sur le fondement de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 aux termes de sa 14^{ème} Résolution.

Lors de sa réunion en date du 1^{er} octobre 2018, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2016 aux termes de la 16^{ème} Résolution et constatant la réalisation des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 septembre 2016, a par conséquent décidé la création de 75.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 3.750 euros; ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport".

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 29 novembre 2018, a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 14^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à l'attribution de 63.980 actions gratuites au bénéfice de quarante mandataires sociaux et membres du personnel de la Société.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT

Date d'assemblée générale	12 mai 2016	15 mai 2018	15 mai 2018	15 mai 2018
Date d'attribution conditionnelle des actions par le Conseil d'administration	29 septembre 2016	22 juin 2018	22 juin 2018	29 novembre 2018
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	99.000	15.000	36.000	63.980
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société	29.000	0	20.000	39.000
Eric DESSERTENNE	29.000	0	20.000	39.000
Date d'acquisition définitive des actions ⁽¹⁾	29 septembre 2018 ⁽²⁾	22 juin 2020	22 juin 2020	29 novembre 2020
Date de fin de période de conservation	29 septembre 2018 ⁽²⁾	-	-	-
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent document	82.000	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent document	17.000	15.000	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent document	0	0	36.000	63.980

(1) Les actions ne seront définitivement acquises que si les conditions de présence et/ou de performance prévues dans les plans d'attribution gratuite d'actions adoptés par le Conseil d'administration sont réalisées.

(2) Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration a modifié le plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice exclusif d'un salarié et a notamment décidé, concernant exclusivement ce salarié (i) de réduire la période d'acquisition à la durée écoulée entre la date d'attribution et le 22 décembre 2017 et (ii) de fixer une période de conservation d'une durée commençant à courir le 22 décembre 2017 et se terminant le 29 septembre 2018.

A la date du présent document, il reste donc un nombre de 99.980 actions gratuites susceptibles d'attribution définitive, donnant droit à 99.980 actions, soit une dilution de 2,48 % sur une base non diluée et de 2,42 % sur une base diluée.

A la date du présent document, il n'existe pas d'autres instruments dilutifs.

3.7.4 Informations relatives au contrat de liquidité

Autorisation d'opérer sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2018, la situation du contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux était la suivante :

- 23.743 actions détenues pour une valeur brute de

224.685,17 euros et 13.381,66 euros au compte de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2018 :

Dates	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions cédées	Solde actions	Valeur des actions achetées	Valeur des actions cédées	Boni sur cession	Mali sur cession
Au 31/12/2017	153 405	141 388	12 017	1 583 116	1 498 411	25 854	8 125
Exercice 2018	31 966	20 240	11 726	327 742	199 999	14 361	41 330
Au 31/12/2018	185 371	161 628	23 743	1 910 858	1 698 410		

3.7.5 Information sur les dividendes

La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2018 et ne prévoit pas de verser de dividendes au cours de sa phase initiale de recherche et développement.

3.7.6 Nomination/Renouvellement des Commissaires aux comptes

La société GRANT THORNTON, commissaire aux comptes titulaire, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 avril 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2021, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société ARVERNE CONSEIL SARL, commissaire aux comptes titulaire, a été nommée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC), commissaire aux comptes suppléant, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2015, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2021, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Gilles MAHINC, commissaire aux comptes suppléant, a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3.7.7 Filiales et participations

La Société ne détient aucune filiale et aucune participation.

3.7.8 Participation des salariés au capital

La Société disposant d'un effectif inférieur à 50 salariés, elle n'est pas, en application de l'article L.3322-2 du Code du travail, tenue de constituer une réserve spéciale de participation.

A la date du présent document, il n'existe aucun mécanisme d'intéressement ni plan d'épargne entreprise mis en place au sein de la Société permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

En revanche, lors de sa réunion du 22 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 51.000 actions gratuites au bénéfice de membres du personnel de la Société. Ces actions ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans (soit le 22 juin 2020). Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2018, le Conseil

d'administration a constaté la caducité de l'attribution de 15.000 actions gratuites attribuées lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 juin 2018.

En outre, le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 29 novembre 2018, a décidé d'attribuer 63.980 actions gratuites au bénéfice de mandataires sociaux et membres du personnel de la Société. Ces actions ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans (soit le 29 novembre 2020).

3.7.9 Dividendes au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

3.7.10 Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quinquies et 39-5 quater du Code général des Impôts, nous indiquons que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des Impôts, si ce n'est la quote-part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme d'un montant de 38.178 euros.

3.7.11 Information concernant les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous indiquons qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018.

3.7.12 Information relative à la prévention sur le blanchiment

Conformément à l'article 4.6 des Règles de Marché Euronext GROWTH® Paris en vigueur, il est précisé que BIOCORP, ses dirigeants et mandataires sociaux, respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que tous autres règlements et/ou législations nationaux afférents.

Par ailleurs, BIOCORP, ses dirigeants et mandataires sociaux, ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.7.13 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Intitulé de compte	Situation au	Solde du compte	Moins de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	plus de 90 jours
Fournisseurs	31/12/2017	538 029	525 549	6 182	0	6 298
	31/12/2018	401 241	268 099	112 778	0	20 364

3.7.14 Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées H.T.					16 835			476 800			31 000	
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice					0,40%							
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice								12,26%			0,8%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☒ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

3.8 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R225-102 du Code de commerce)

Nature des indications (en K€)	2018	2017	2016	2015	2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	201 668	169 509	169 159	147 893	100 000
Nombre d'actions ordinaires	4 033 353	3 390 171	3 383 171	2 957 867	10 000
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 890 416	2 321 083	2 950 164	2 462 576	1 650 776
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions	-4 615 695	-4 591 393	-3 444 949	-535 301	118 061
Impôts sur les bénéfices	-332 450	-373 019	-200 882	-203 089	-303 256
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	-5 305 433	-7 508 699	-4 447 647	-851 072	3 122
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat avant impôts, dotations et reprises sur amortissements et provisions	-1.1444	-1.3543	-1.0183	-0.1810	11.8061
Résultat de l'exercice	-1.3154	-2.2148	-1.3146	-0.2877	0.3122
Dividende distribué à chaque action	0	0	00	0	0
Personnel					
Effectif moyen	46	48	44	42	29
Masse salariale de l'exercice	2 604 234	2 385 191	2 132 343	1 594 503	1 252 647



4

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE	24
4.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	26
4.3 DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	27
4.4 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	29

4.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Gouvernance de la Société

Président du Conseil d'administration : Jacques GARDETTE

Directeur Général Délégué : Eric DESSERTENNE

Administrateurs

Madame Emilie GARDETTE

Monsieur Julien GARDETTE

Monsieur Jean-Yves BERTHON

Monsieur Stéphane LEGASTELOIS

Direction au cours de l'exercice 2018

Directeur Général :	Jacques GARDETTE
Directeur Général Délégué :	Eric DESSERTENNE
Directeur Administratif et Financier :	Stéphane CHABANAIS
Directeur Recherche et Développement :	Alain MARCOZ
Directeur Qualité réglementaire :	Patrick QUERO
Directeur Production :	Thierry GUILLEMAUT

A la date du présent document, aucune modification n'est intervenue dans la composition de la direction de la Société.

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Jacques GARDETTE

DATE DE NOMINATION : 12/05/2015

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Président du Conseil d'administration et Directeur Général

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE :

- SARL Gilet Aluminium : Gérant
- SCI Realty France1 : Gérant
- SAS BIO JAG : Président
- SAS BIO V.A.A. : Président
- SAS Family Immobilier : Président
- SAS Service Développement Gestion: Président
- SAS CFL BIOTECH : Représentant permanent de la société BIO JAG et Président
- SAS Brenus Développement : Représentant permanent de la société BIO JAG et Président
- SAS J.B.I : Représentant permanent de la société BIO JAG et Président

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Eric DESSERTENNE
DATE DE NOMINATION : 12/12/2016
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : 12/12/2019 ⁽¹⁾
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Directeur Général Délégué
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : ▪ Groupement foncier agricole René PATOU : Gérant

(1) Le renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Eric DESSERTENNE sera proposé lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration avant l'échéance de son mandat

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Madame Emilie GARDETTE
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : Néant

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Julien GARDETTE
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : Néant

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Jean-Yves BERTHON
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : ▪ SAS GREENTECH : Président Directeur Général ▪ SA BIOVITIS : Président Directeur Général ▪ AL & NAT : Gérant ▪ ALTINAT : Président ▪ SAS GREENSEA : Président ▪ GREENTECH INCORPORATION (USA) : Président ▪ SCI NOREL : Co-gérant

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Stéphane LEGASTELOIS
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : • SAS Transcure : Président • INDICIA PARTICIPATIONS : Président • INDICIA BIOTECHNOLOGY : Président • SCI CALIFORNIE : Gérant • SCI LA PARLIERE : Gérant

4.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice

Nature de la transaction	Date de la conclusion de la transaction	Nature de la transaction	Dispositions dérogatoires du cours normal des affaires (et motifs)	Montant et, lorsque applicable, % du chiffre d'affaires de la Société représenté par la transaction
FAMILY IMMOBILIER SAS (Monsieur Jacques GARDETTE)	04/07/2013, modifié par avenant le 05/07/2013	Bail commercial	Néant	120.000 € par an, hors taxes, à compter du 4 juillet 2013
BIO JAG	27/12/2007	Contrat de prestation de services - Stratégie	Néant	Redevance annuelle égale aux coûts supportés par BIO JAG pour le compte de BIOCORP, à l'exception du salaire de Madame Florence Gardette et des frais financiers, augmenté d'une marge de 10%
BIO JAG	18/09/2013	Convention de trésorerie	Néant	Les avances réalisées entre les parties donneront lieu à une rémunération au profit de la société prêteuse au taux annuel égal à EURIBOR +1

Nouvelles conventions conclues en 2018

Aucune nouvelle convention n'a été conclue en 2018.

4.3 DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tableau des délégations

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société :

Délégation de compétence	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en oeuvre des délégations de compétence/pouvoirs en cours d'exercice
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an (9 ^{ème} Résolution)	10 mai 2017	Cette délégation n'est plus valide, celle-ci ayant été privée d'effet par la délégation de compétence du même objet approuvée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2018	Montant nominal des augmentations de capital : 150.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 €**	Conseil d'administration lors de sa réunion du 8 février 2018 : Emission de 4.000.000 d'obligations convertibles de 1€ de valeur nominale chacune pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 18.181,80 euros
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce (6 ^{ème} Résolution)	15 mai 2018	18 mois	Le nombre des actions auto-détenues ne doit pas dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider soit l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (8 ^{ème} Résolution)	15 mai 2018	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 118.000 €*** Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 27.000.000 €****	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public (9 ^{ème} Résolution)	15 mai 2018	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 118.000 €*** Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 27.000.000 €****	Néant

Délégations en cours de validité

Délégation de compétence	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en oeuvre des délégations de compétence/pouvoirs en cours d'exercice
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an (10 ^{ème} Résolution)	15 mai 2018	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 118.000 €*** Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 27.000.000 €****	Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 mars 2019 : Emission de 1.000.000 d'obligations convertibles de 1€ de valeur nominale chacune pour un montant maximum d'augmentation de capital de 5.555,55 euros. Décisions du Président Directeur Général des 6 et 11 mars 2019 : le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration dans sa séance du 5 mars 2019 et a constaté une augmentation de capital d'un montant de 5.681,75 euros par émission de 113.635 actions nouvelles de la Société.
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires (11 ^{ème} Résolution)	15 mai 2018	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 118.000 €*** Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 27.000.000 €****	Décisions du Président Directeur Général du 22 et 27 juin 2018 : le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration dans sa séance du 22 juin 2018 et a constaté une augmentation de capital d'un montant de 28.409,10 euros par émission de 568.182 actions nouvelles de la Société. Cette délégation a donc été utilisée à 24,08 %.
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas (12 ^{ème} Résolution)	15 mai 2018	26 mois	15% du nombre de titres de l'émission initiale, dans la limite du plafond prévu à la 15 ^{ème} résolution*** et ****	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions (14 ^{ème} Résolution)	15 mai 2018	26 mois	Montant nominal de l'augmentation de capital : 5.000 €***	Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 juin 2018 : attribution de 51.000 actions gratuites (dont il a été constaté la caducité de la décision d'attribution gratuite de 15.000 actions lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 septembre 2018) ; Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 novembre 2018 : attribution de 63.980 actions gratuites. Cette délégation a donc été utilisée à 99,98 %.

Modalités d'exercice de la DG

Délégation de compétence	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en oeuvre des délégations de compétence/pouvoirs en cours d'exercice
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions (16 ^{ème} Résolution)	15 mai 2018	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 150.000 euros de nominal (14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017).

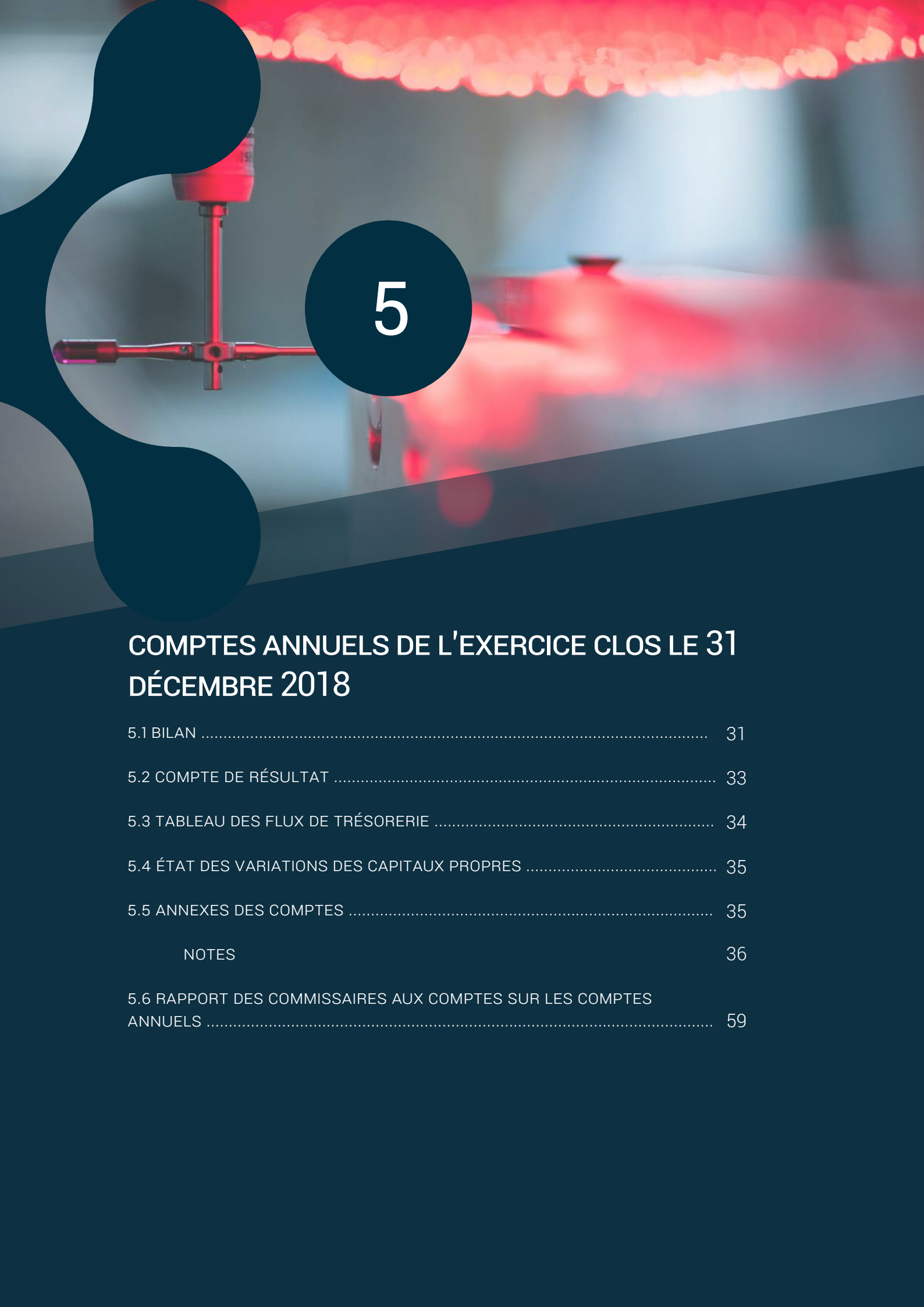
** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 25.000.000 euros de nominal (14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017).

*** le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 118.000 euros de nominal (15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018).

**** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 27.000.000 euros de nominal (15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018).

4.4 MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Par une décision en date du 12 mai 2015, le Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, à l'unanimité, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Jacques GARDETTE.



5

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

5.1 BILAN	31
5.2 COMPTE DE RÉSULTAT	33
5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	34
5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	35
5.5 ANNEXES DES COMPTES	35
NOTES	36
5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	59

5.1 BILAN

Bilan actif				
BIOCORP Production SA Bilan - Actif en €	31/12/2018			31/12/2017
	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	2 158	2 158	0	322
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	245 385	125 440	119 945	104 104
Fonds commercial	208 986	187 986	21 000	21 000
Autres immobilisations incorporelles	3 144 500	3 144 500	0	0
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	36 601	65	36 536	36 536
Constructions	92 406	85 868	6 538	8 644
Installations techniques, matériel outillage	4 385 101	3 435 692	949 408	1 647 158
Autres immobilisations corporelles	352 547	219 282	133 265	113 633
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	125 026		125 026	5 295
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	224 685	51 836	172 849	123 915
Prêts				
Autres immobilisations financières	75 999		75 999	168 609
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	8 893 393	7 252 827	1 640 566	2 229 358
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	233 625		233 625	157 721
En-cours de production de biens	0		0	226 985
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	88 150		88 150	79 861
Marchandises	0		0	0
Avances, acomptes versés/commandes	84 612		84 612	207 636
CRÉANCES				
Créances clients & comptes rattachés	992 384	83 523	908 861	929 650
Autres créances	590 512		590 512	559 391
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 343 735		1 343 735	691 376
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	190 944		190 944	181 265
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 523 961	83 523	3 440 438	3 033 884
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actifs				
TOTAL ACTIF	12 417 354	7 336 350	5 081 004	5 263 243

Bilan passif

BIOCORP Production SA	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	201 668	169 509
Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 789 856	11 072 206
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(12 516 625)	(5 007 927)
Réserves		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(5 305 433)	(7 508 699)
Subventions d'investissements	493	724
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(1 820 042)	(1 264 186)
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	3 105 530	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	255 671	1 352 745
Emprunts, dettes fin. divers	1 950 223	2 518 212
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	156 113	132 413
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	561 793	746 709
Dettes fiscales et sociales	807 022	988 292
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 815	8 390
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	62 880	780 667
TOTAL DETTES	6 901 046	6 527 428
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	5 081 004	5 263 243

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat		
BIOCORP Production SA	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		4 792
Productions vendue de biens	1 735 885	1 634 533
Production vendue de services	2 154 531	681 757
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 890 416	2 321 083
Production stockée	(218 142)	219 870
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	5 000	6 306
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	92 830	80 046
Autres produits	0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 770 104	2 627 304
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		3 259
Achats matières premières, autres approvisionnements	643 576	389 561
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	(75 350)	30 698
Autres achats et charges externes	3 615 959	3 116 915
Impôts, taxes et versements assimilés	86 044	79 212
Salaires et traitements	2 604 234	2 385 191
Charges sociales	1 173 822	1 019 232
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	888 987	921 267
Dotations aux provisions sur immobilisations		2 370 880
Dotations aux provisions sur actif circulant	81 365	
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	20 334	157 534
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9 038 971	10 473 748
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 268 868)	(7 846 445)
Produits financiers	594	2 988
Charges financières	262 159	15 288
RÉSULTAT FINANCIER	(261 566)	(12 300)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(5 530 433)	(7 858 744)
Produits exceptionnels	17 088	60 432
Charges exceptionnelles	124 538	83 406
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(107 450)	(22 974)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(332 450)	(373 019)
BÉNÉFICE OU PERTE D'EXERCICE	(5 305 433)	(7 508 699)

5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (EN €)

BIOCORP Production SA	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		
Résultat net	(5 305 433)	(7 508 699)
(-) Élimination des amortissements des immobilisations incorporelles	25 415	2 399 683
(-) Élimination des amortissements des immobilisations corporelles	863 573	892 464
(-) Dotations provisions nettes de reprises	51 836	(1 822)
(-) Plus ou moins values sur cession	62 189	(2 190)
(-) Abandon de comptes courants		
(+) Subvention reçue		
(-) Reprise subvention au compte de résultat	(231)	(231)
(-) Intérêts capitalisés		
(-) Impact changement de méthode stocks		
(-) Impact changement de méthode brevets et frais de R&D capitalisés		
Capacité d'autofinancement	(4 302 653)	(4 220 795)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement	(821 043)	177 993
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	(5 123 695)	(4 042 802)
Flux de trésorerie générés par l'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(40 933)	(90 756)
Capitalisation des frais de développement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(367 428)	(857 389)
Acquisition d'immobilisations financières	(414 129)	(274 518)
Cession d'immobilisations financières	308 231	269 630
Autres flux d'investissements		
Variation des dettes sur immobilisations		
Produits nets de cession d'immobilisations	2 300	32 347
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(511 959)	(920 686)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital nette des conversions en actions des obligations	5 000 002	-
Frais augmentation de capital	(250 193)	-
Souscription de BSA		
Encaissement d'avances conditionnées & subventions	-	-
Émission d'emprunts	-	688 200
Émission d'emprunt obligataire convertible en actions	4 000 000	
Intérêts financiers bruts versés		
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(1 203 105)	(310 316)
Variation des comptes courants	(357 489)	(459 205)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)	97 738	(2 263)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	7 286 952	(83 584)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	1 651 298	(5 047 072)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	(310 050)	4 737 022
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	1 341 248	(310 050)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	1 651 298	(5 047 072)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 343 735	691 376
Concours bancaires courants	(2 487)	(1 001 426)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)	1 341 248	(310 050)
Détail de la variation du BFR		
Stocks	(142 792)	185 913
Clients et comptes rattachés	(20 789)	465 315
Autres créances	(91 903)	341 865
Charges constatées d'avance	9 679	(77 429)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(184 916)	32 156
Dettes fiscales et sociales	(181 271)	143 225
Autres créanciers et dettes diverses	17 125	137 608
Produits constatés d'avance	(717 787)	780 667
Total Variations	821 043	(177 993)

5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

BIOCORP Production SA	Notes	Capital	Capital	Primes	Report à	Réserves et	Capitaux
Variation des capitaux propres - Montant en €		Nombre d'actions		d'émission	nouveau	résultats	propres
Au 31 décembre 2015		2 957 867	147 893	7 464 850	-	(550 280)	7 062 463
Affectation du résultat 2015					(560 280)	560 280	-
Résultat net 2016						(4 447 647)	(4 447 647)
Dividendes							
Émission d'actions	(1)	425 304	21 265	3 813 648			
Conversion des obligations							
Souscription de BSA							
Souscription de BSPCE							
Palements en actions							
Frais d'augmentation du capital				(205 942)			(205 942)
Autres							956
Au 31 décembre 2016		3 383 171	169 159	11 072 556	(560 280)	(4 437 647)	6 244 744
Affectation du résultat 2016					(4 447 647)	4 447 647	
Résultat net 2017						(7 508 699)	(7 508 699)
Dividendes							
Émission d'actions	(2)	7 000	350	(350)			-
Conversion des obligations							
Souscription de BSA							
Souscription de BSPCE							
Palements en actions							
Frais d'augmentation du capital							-
Autres							(231)
Au 31 décembre 2017		3 390 171	169 509	11 072 206	(5 007 927)	(7 498 699)	(1 264 186)
Affectation du résultat 2017					(7 508 699)	7 508 699	
Résultat net 2018						(5 305 433)	(5 305 433)
Dividendes							
Émission d'actions	(3)	643 182	32 159	4 717 649			4 749 808
Conversion des obligations							
Souscription de BSA							
Souscription de BSPCE							
Palements en actions							
Frais d'augmentation du capital							-
Autres							(231)
Au 31 décembre 2018		4 033 353	201 668	15 789 855	(12 516 625)	(5 295 433)	(1 820 042)

(1) Augmentation de capital au profit des salariés, création de 4 950 actions de 0,05 euros de valeur nominale et 10,40 euros de prime d'émission en novembre 2016 et augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés de 420 354 actions de 0,05 euros de valeur nominale et 8,95 euros de prime d'émission.

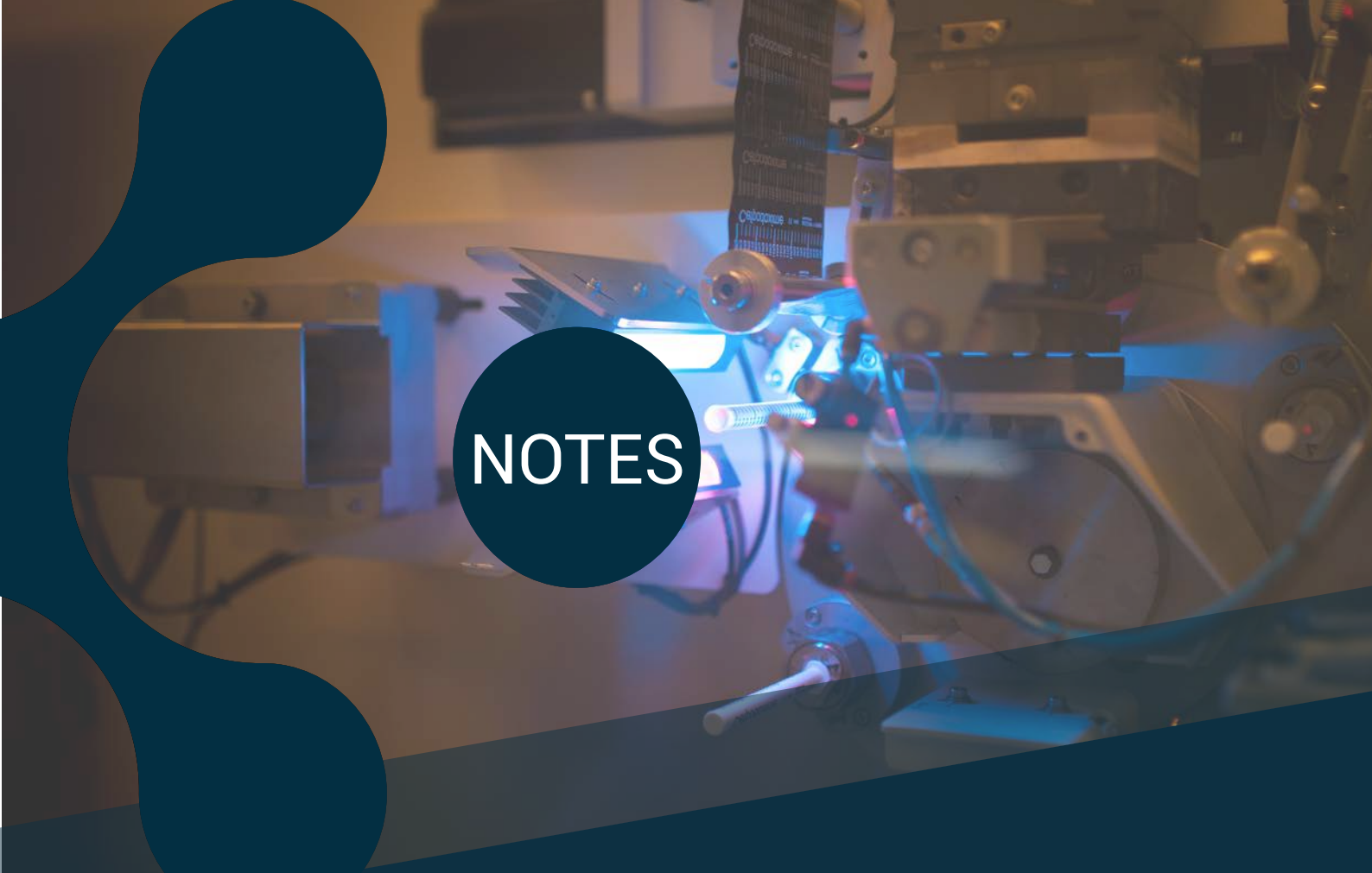
(2) Augmentation de capital au profit d'un salarié, création de 7 000 actions de 0,05 euros de valeur nominale, imputée sur la prime d'émission.

(3) Augmentation de capital au profit d'un salarié, création de 75 000 actions de 0,05 euros de valeur nominale, imputée sur la prime d'émission et augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés de 568 182 actions de 0,05 euros de valeur nominale et 8,75 euros de prime d'émission.

5.5 ANNEXE DES COMPTES

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2018, qui dégagent une perte de 5.305 K€, ont été arrêtés le 3 avril 2019 par le Conseil d'administration. Ils sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.



NOTES

ANNEXE AUX COMPTES DU 31 DÉCEMBRE 2018

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

(sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette note annexe sont en €)

NOTE 1 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	39
1.1 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL	39
1.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	40
1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION	41
NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	41
2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41
2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42
2.3 AMORTISSEMENTS	42
2.4 STOCKS	42
2.5 CRÉANCES	42
2.6 DISPONIBILITÉS	43
2.7 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES ...	43
2.8 CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)	43

2.9 CONTRAT DE LIQUIDITÉ	43
NOTE 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF	44
3.1 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS	44
3.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	45
3.3 ÉTAT DES PROVISIONS	45
3.4 ÉTAT DES STOCKS	45
3.5 ÉTAT DES CRÉANCES	46
3.6 AUTRES CRÉANCES	47
3.7 TRÉSORERIE	47
3.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ	47
3.9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	47
NOTE 4 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	48
4.1 CAPITAL SOCIAL, PRIMES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES	48
4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	49
4.3 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS	50
4.4 ÉTAT DES DETTES	50
4.5 ANALYSE DES DETTES FOURNISSEURS	51
4.6 CHARGES À PAYER	51
NOTE 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	52
5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	52
5.2 AUTRES PRODUITS	52
5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	52
5.4 RÉSULTAT FINANCIER	53
5.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	53
NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS	54
6.1 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT	54
6.2 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL	54

6.3 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL	54
6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	54
6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	55
NOTE 7 - ENGAGEMENTS	56
7.1 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE	56
7.2 CONTRAT DE CRÉDITS BAUX	56
7.3 AUTRES ENGAGEMENTS	57
7.4 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS	57
7.5 BAUX COMMERCIAUX	57
NOTE 8 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	58

INFORMATIONS PRÉALABLES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ET SON ACTIVITÉ

Créée en 2004 à Issoire, BIOCORP PRODUCTION (ci-après, la "Société" ou "BIOCORP") est une société anonyme française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux innovants. Elle est particulièrement positionnée sur le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux connectés de nouvelle génération.

Avec plus de vingt ans d'expérience, plus de 30 millions d'unités produites chaque année et 25 familles de brevets, BIOCORP est un acteur reconnu du segment des dispositifs de délivrance de médicaments et accompagne le patient dans ses nouveaux besoins de sécurité, de confort ou de connectivité dans l'administration au quotidien de son actif thérapeutique.

Aujourd'hui, BIOCORP continue à innover sur les dispositifs de plasturgie médicale, son métier d'origine, à travers certains produits majeurs comme le système de sécurité pour seringues pré-remplies Newguard™ ainsi que produire et commercialiser certains dispositifs traditionnels pour le compte de tiers (compte-gouttes, pipettes, canules...) générateurs d'un chiffre d'affaires récurrent.

Sa solide expertise, son historique de développement pour le compte de laboratoires pharmaceutiques et sa capacité d'innovation lui ont permis de développer une gamme de produits connectés et de s'imposer comme un acteur majeur de la santé digitale. BIOCORP compte notamment dans sa gamme Datapen™, un stylo-injecteur réutilisable et communiquant, ainsi que les add-on Mallya™ et Inspair™, qui se fixent sur des dispositifs de délivrance existants, qu'ils soient stylos injecteurs ou inhalateurs, et qui permettent de rendre connectés ces dispositifs déjà utilisés par les patients.

La Société compte 45 collaborateurs à la date du présent document.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext GROWTH® Paris (dénommé Alternext Paris avant le 19 juin 2017) depuis le 10 juillet 2015.

Adresse du siège social : PIT de Lavaur La Béchade, 63500 ISSOIRE.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 453 541 054 RCS de CLERMONT-FERRAND.

NOTE 1

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

L'exercice 2018 a été marqué par les opérations sur le capital suivantes :

Lors de sa réunion du 8 février 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 9^{ème} résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital par an. Le Conseil d'administration a fixé à 4.000.000 le montant nominal de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et à 18.181,80 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en cas de conversion desdites valeurs mobilières. Le même jour, la Société a émis 4.000.000 obligations convertibles (OC) de 1€ de valeur nominale dans le cadre de deux contrats conclus avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Cette émission a permis à BIOCORP de renforcer sa trésorerie disponible à hauteur de 4 M€. Ces obligations convertibles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces

obligations convertibles à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée, la parité de conversion s'effectuera sur la base de onze obligations convertibles de 1€ de nominal pour 1 action nouvelle de BIOCORP. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des obligations convertibles conformément au tableau d'amortissement, les obligations convertibles ne pourront pas être converties par les porteurs.

Par ailleurs, le 22 juin 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 11^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, afin de permettre à la Société de financer l'augmentation de capacité du Newguard™, de poursuivre le développement de la plate-forme produits propriétaires et de préparer le lancement de Mallya™. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société à 575.000 actions d'une valeur de 0,05 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 28.750 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser.

Événements significatifs de l'exercice

Par décision en date du 22 juin 2018, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 22 juin 2018 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, d'un montant nominal maximum de 28.409,10 euros, soit un nombre maximum de 568.182 actions.

Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 568.182 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant de 5.000.001,60 euros. L'augmentation de capital sociale corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 27 juin 2018.

Lors de sa réunion en date du 1^{er} octobre 2018, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2016 et constatant la réalisation

des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites pour ce salarié, a par conséquent décidé la création de 75.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 3.750 euros ; ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport".

A l'issue de cette opération et au 31 décembre 2018, le nombre total d'actions BIOCORP était de 4.033.353 actions.

Enfin, la Société a confirmé en avril 2018 son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les 12 mois à venir, conformément au Décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME.

1.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Lors sa réunion en date du 22 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 14^{ème} résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin d'attribuer des actions ordinaires de la Société au profit de ses mandataires sociaux et salariés. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 51.000 actions gratuites à sept cadres et membres du personnel de la Société. L'attribution définitive de ces actions gratuites sera réalisée au terme d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 22 juin 2020, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'acquisition et de la réalisation d'une condition de performance pour certains bénéficiaires. Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée sur la base de cette attribution est de 2.550 euros.

Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2018, le Conseil d'administration a constaté la caducité de l'attribution des 15.000 actions gratuites dites "2018-1", ayant pour conséquence de reconstituer, à hauteur de 15.000 actions, l'enveloppe d'actions attribuables gratuitement par le Conseil sur le fondement de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 aux termes de sa 14^{ème} Résolution.

1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Bien que la société ait généré une perte de 5 305 K€ au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dans une hypothèse de continuité de l'exploitation compte tenu :

- >> du niveau de la trésorerie disponible et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018 qui s'élèvent à 1 341 K€,
- >> de l'encaissement prévisionnel du CIR 2018 pour un montant de 332 K€,
- >> de la souscription d'un contrat d'obligations convertibles en mars 2019 d'un montant total de 1 000 K€,

- >> d'une consommation de trésorerie liée à l'activité attendue sur 2019 inférieure à celle constatée sur 2018,
- >> d'une augmentation de capital par placement privé d'un montant de 999 998 € effectué en mars 2019,
- >> et de la mise en place de tout moyen de financement alternatif d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019 en vue d'assurer la continuité d'exploitation.

NOTE 2

PRINCIPES,
RÈGLES ET
MÉTHODES
COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- >> continuité de l'exploitation,
- >> permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- >> indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels émanant du Recueil

des normes comptables françaises, notamment de sa partie réglementaire relative au plan comptable général (règlement ANC 2014-03, amendé par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les frais de développement engagés par la Société dans le cadre de ses activités sont directement constatés dans les postes de charges d'exploitation selon la nature des dépenses engagées : charges externes, charges de personnel, etc.

Logiciels acquis par la Société et site web

Les logiciels et la création du site web sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur des durées de 1 à 5 ans.

Brevets

Les frais engagés pour le dépôt, le maintien et la protection des brevets "internes" développés par la Société sont constatés dans des postes de charges d'exploitation dédiés, comptes 622605 "Honoraires sur brevets".

Marques

Les frais de dépôt de marque engagés par la Société sont immobilisés et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Mali technique

Ce fonds commercial est principalement constitué du mali technique issu des fusions-absorptions des sociétés Keynae et BIOCORP R&D.

Postérieurement à la clôture des comptes sociaux de l'exercice 2014, il a été décidé par la société de modifier l'affectation du mali technique issu des fusions-absorptions des sociétés Keynae et BIOCORP R&D telle qu'initialement retenue au 31 décembre 2014 et de réaffecter la valeur nette comptable du mali technique pour 45 % au Produit Newseal™ et 55 % au Produit Carpseal™.

Cette immobilisation a été totalement provisionnée lors de l'exercice comptable 2017.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Terrain

La Société est propriétaire d'un terrain permettant une extension du site de production.

Constructions

Cela concerne l'aménagement des deux salles blanches ISO 7 et ISO 8.

Installations techniques matériels et outillages

Il s'agit d'outillages d'injections plastiques (prototypes, pré-séries et séries), de presses à injecter, de machines d'assemblage et de marquage, et de machines de conditionnement.

Autres immobilisations corporelles

Ce poste est composé du mobilier et matériels de bureau et informatiques.

2.3 AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Site Web : 1 an
- Mali technique : durée de vie résiduelle des brevets
- Aménagement du terrain : 5 ans
- Construction : 10 ans
- Installation agencements : 3 à 8 ans
- Outillage, moules et prototypes : 2 à 5 ans
- Matériel industriel et auxiliaire : 2 à 5 ans
- Installations générales diverses : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 2 à 5 ans

2.4 STOCKS

- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de matières premières (produit non conforme ou plus utilisé dans le cadre d'une production), une dépréciation des stocks est comptabilisée.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de produits finis (produit non conforme), une dépréciation de 100 % des stocks est comptabilisée avant destruction.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de produits finis (prix de revient supérieur au prix de vente), une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant correspondant au différentiel entre le prix de vente hors coût de distribution et le prix de revient de valorisation des stocks.

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités comprennent les supports de trésorerie liquide suivants : comptes bancaires courants, compte bancaire d'excédent de trésorerie rémunéré, disponibilités en caisse et comptes de dépôts à terme rémunérés débloables à tout moment indépendamment de leur durée contractuelle.

2.7 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES

Les divers honoraires de conseil facturés relatifs aux opérations d'augmentation de capital sont imputés avant effet d'impôt sur la prime d'émission.

2.8 CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

Le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Le CICE comptabilisé au titre de cet exercice s'élève à 49.928 €.

2.9 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Consécutivement à l'opération d'introduction en bourse réalisée en juillet 2015, la Société a conclu le 10 juillet 2015 un contrat de liquidité avec un prestataire de service d'investissement, aux termes duquel elle confère à ce dernier un mandat d'intervention destiné à favoriser la liquidité des transactions, la régularité de la cotation de ses actions et éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Le 1^{er} août 2017, ce contrat de liquidité conclu le 10 juillet 2015 a été transféré à la société Kepler Cheuvreux.

Ce contrat, transféré le 1^{er} août 2017 a été conclu conformément aux dispositions légales et réglementaires européennes et nationales (Règlement n°596/2014 du 16 avril 2014, article L. 225-209 du Code de commerce) ainsi qu'aux pratiques de marchés (décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018 et Charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011).

Les principes de comptabilisation retenus par la Société sont ceux émanant de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (Bull. trimestriel n° 137 mars 2005) :

La partie trésorerie proprement dite (compte espèces) est comptabilisée dans le compte 276100 "Autres créances immobilisées" et la partie portefeuille titres est comptabilisée dans le compte 277100 "Actions propres" sur la base des relevés périodiques des opérations transmis par le prestataire.

Les plus ou moins-values réalisées sur les opérations d'achats-ventes d'actions propres sont constatées dans les comptes 778300 "Boni sur rachat d'actions propres" et 678300 "Mali sur rachat d'actions propres". Le portefeuille est évalué à la clôture de l'exercice au coût de revient. Une provision pour dépréciation à caractère financier est constatée en cas de moins-value latente.

NOTE 3 | NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

		Augmentations		
		Valeur brute début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	2 158		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	3 557 938		40 933
Terrains		36 601		
Constructions sur sol propre		3 230		
Installations générales agencements aménagements constr.		89 176		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 284 245		159 064
Installations générales agencements aménagements divers		52 175		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		244 547		83 338
Avances et acomptes		5 295		125 026
	TOTAL	4 715 268		367 428
Prêts, autres immobilisations financières		292 524		414 129
	TOTAL	292 524		414 129
	TOTAL GÉNÉRAL	8 567 888		822 490

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais d'établissements et de développement	TOTAL			2 158	2 158
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			3 598 871	3 598 871
Terrains				36 601	36 601
Constructions sur sol propre				3 230	3 230
Installations générales agencements aménagements constr.				89 176	89 176
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			58 208	4 385 101	4 385 101
Installations générales agencements aménagements divers				52 175	52 175
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 512	300 372	300 372
Avances et acomptes			5 295	125 026	125 026
	TOTAL		91 015	4 991 681	4 991 681
Prêts, autres immobilisations financières			405 970	300 684	300 684
	TOTAL		405 970	300 684	300 684
	TOTAL GÉNÉRAL		496 985	8 893 393	8 893 393

3.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement recherche développement TOTAL	1 835	322		2 158
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	100 348	25 092		125 440
Terrains	65			65
Constructions sur sol propre	2 028	323		2 351
Installations générales agencements aménagements constr.	81 734	1 783		83 517
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 636 946	801 617	2 871	3 435 692
Installations générales agencements aménagements divers	16 461	10 151		26 612
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	166 628	49 699	23 656	192 670
TOTAL	2 903 861	863 573	26 527	3 740 907
TOTAL GÉNÉRAL	3 006 044	888 987	26 527	3 868 504

3.3 ÉTAT DES PROVISIONS

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	3 332 486				3 332 486
Sur autres immobilisations financières		51 836			51 836
Sur comptes clients	2 158	81 365			83 523
TOTAL	3 334 644	133 201			3 467 845
TOTAL GENERAL	3 334 644	133 201			3 467 845
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		81 365			
financières		51 836			

3.4 ÉTAT DES STOCKS

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Stocks produits tradit. Mat. 1 ^{re}	217 190	141 840	75 350
Stocks produits tradit. Semi-finis	16 435	15 881	554
En-cours de production de biens	0	226 985	-226 985
Stocks produits tradit. finis	88 150	79 861	8 289
TOTAL	321 775	464 567	-142 792

3.5 ÉTAT DES CRÉANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	75 999		75 999
Clients douteux ou litigieux	83 955	83 955	
Autres créances clients	908 429	908 429	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres oragnismes sociaux	7 067	7 067	
Etats et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	382 378	382 378	
- TVA	157 876	157 876	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers : Produit à recevoir (plafonnement VA)	36 813	36 813	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	6 378	6 378	
Charges constatées d'avance	190 944	190 944	
TOTAL GENERAL	1 849 838	1 773 840	75 999
Montants des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

3.6 AUTRES CRÉANCES

AUTRES CREANCES	31/12/2018	31/12/2017
CIR	242 850	285 496
CICE	49 928	54 228
Crédit Impôt Innovation	89 600	87 523
TVA déductible sur services	31 566	42 210
Autres	13 446	7 489
Crédit de TVA	95 720	17 202
TVA/Factures fournisseurs non parvenues	30 589	30 144
Produits à recevoir/Plafonnement sur la VA	36 813	35 098
Total	590 512	559 391

3.7 TRÉSORERIE

SUPPORTS	31/12/2018	31/12/2017
Comptes bancaires courants	1 315 303	663 376
Comptes de dépôts à terme	27 000	27 000
Intérêts courus / rémunération des CAT	1 432	1 000
Frais bancaires courus	-2 487	-1 426
Billet de trésorerie court terme	0	-1 000 000
Total	1 341 248	-310 050

3.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Le versement initial opéré le 10 juillet 2015 s'est élevé à 200.000 €. Un apport complémentaire d'un montant de 30.000 € a été effectué le 18 octobre 2018. Les principaux éléments relatifs au contrat de liquidité (cf. Règles et méthodes comptables note 2.10 "Contrat de liquidité") sont les suivants au 31/12/2018 :

ÉLÉMENTS	31/12/2018
Solde au 31/12/2017	111 120
Moins valeur totale réalisée / cessions de l'exercice 2018	-26 969
Compte titre (poste 277100 "actions propres")	
Nombre d'actions propres	23 743
Coût de revient des actions propres	224 685
Cours de clôture des actions propres	7,28
Coût de revient unitaire des actions propres au 31/12/2018	9,46
Moins-valeur latente constatée et provisionnée	-51 836
Compte espèces (poste 276100 "Autres créances mobilisées")	13 382

3.9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	190 944	62 880
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
Total	190 944	62 880

NOTE 4

NOTES SUR
LE BILAN
PASSIF

4.1 CAPITAL SOCIAL, PRIMES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

Lors de sa réunion du 8 février 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 9^{ème} résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital par an.

Le Conseil d'administration a fixé à 4.000.000 euros le montant nominal de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et à 18.181,80 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en cas de conversion desdites valeurs mobilières.

Le même jour, la Société a émis 4.000.000 obligations convertibles (OC) de 1€ de valeur nominale dans le cadre de deux contrats conclus avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Cette émission a permis à BIOCORP de renforcer sa trésorerie disponible à hauteur de 4 M€. Ces obligations convertibles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces obligations convertibles à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée, la parité de conversion s'effectuera sur la base de onze obligations convertibles de 1 € de nominal pour 1 action nouvelle de BIOCORP. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des obligations convertibles conformément au tableau d'amortissement, les obligations convertibles ne pourront pas être converties par les porteurs.

Par ailleurs, le 22 juin 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 11^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, afin de permettre à la Société de financer l'augmentation de capacité du NewguardTM, de poursuivre le développement de la plate-forme produits propriétaires et de préparer le lancement de MallyaTM.

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société à 575.000 actions d'une valeur de 0,05 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 28.750 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser.

Par décision en date du 22 juin 2018, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 22 juin 2018 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, d'un montant nominal maximum de 28.409,10 euros, soit un nombre maximum de 568.182 actions.

Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 568.182 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant de 5.000.001,60 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 27 juin 2018.

Lors de sa réunion en date du 22 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 14^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à l'attribution de 15.000 actions gratuites dites "2018-1" et 36.000 actions gratuites dites "2018-2" au bénéfice de sept cadres et membres du personnel de la Société.

Par ailleurs, lors de cette même réunion du Conseil d'administration, il a été constaté la caducité de l'attribution de 17.000 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 29 septembre 2016 en raison de la non-réalisation de la condition de performance attachée à cette attribution.

Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2018, le Conseil d'administration a modifié les conditions de performance fixées dans le plan d'attribution gratuite d'actions "2018-2" au bénéfice de tous les bénéficiaires. Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté la caducité de l'attribution des 15.000 actions gratuites dites "2018-1", ayant pour conséquence de reconstituer, à hauteur de 15.000 actions, l'enveloppe d'actions attribuables gratuitement par le Conseil sur le fondement de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 aux termes de sa 14^{ème} Résolution.

Lors de sa réunion en date du 1^{er} octobre 2018, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2016 aux termes de la 16^{ème} Résolution et constatant la réalisation des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 septembre 2016, a par conséquent décidé la création de 75.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 3.750 euros ; ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport".

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 29 novembre 2018, a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 14^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à l'attribution de 63.980 actions gratuites au bénéfice de quarante mandataires sociaux et membres du personnel de la Société.

Au 31 décembre 2018, le nombre total d'actions BIOCORP était de 4.033.353 actions.

Éléments / Opérations	Nombre d'actions	VN (€)	Capital	Primes liées au capital
Total 31/12/2017	3 390 171	0,05	169 509	11 072 206
Augmentation de capital	643 182	0,05	32 159	4 971 592
Imputation des frais d'émission de titres				-253 943
Total 31/12/2018	4 033 353	0,05	201 668	15 789 855

4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Postes	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Capital	169 509	32 159		201 668
Prime d'émission	11 072 206	4 971 592	253 943	15 789 855
Réserve légale	10 000			10 000
Autres réserves	0			0
RAN débiteur	-5 007 927	-7 508 699		-12 516 625
Résultat exercice	-7 508 699	-5 305 433	-7 508 699	-5 305 433
Subventions d'investissement	724		231	493
TOTAL	-1 264 186	-7 810 381	-7 254 525	-1 820 042

4.3 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS

Le poste "emprunts et dettes financières" est composé des avances accordées par des organismes publics et dont le remboursement est conditionné par le succès du projet concerné.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet "Développement d'un stylo injectable communiquant", un prêt à taux zéro pour un montant de 440 K€.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet "Développement d'une plateforme logicielle de lutte contre la contrefaçon", une avance remboursable pour un montant de 320 K€.

La Société a obtenu de la Région Auvergne, au titre du développement de l'entreprise, une avance remboursable pour un montant de 90 K€.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet "Développement d'un stylo injecteur", un prêt à taux zéro pour un montant de 600 K€ en 2016 et un versement complémentaire de 500 K€ en 2017.

Le tableau des remboursements de ces aides est le suivant :

En euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Bpifrance	44 000	88 000	88 000	88 000	88 000	44 000					440 000
Bpifrance	0	50 000	70 000	90 000	110 000	0					320 000
Région Auvergne	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	0					90 000
Bpifrance	0	0	0	60 000	120 000	120 000	120 000	120 000	60 000		600 000
Bpifrance	0	0	0	0	75 000	100 000	100 000	100 000	100 000	25 000	500 000
TOTAL	62 000	156 000	176 000	256 000	411 000	264 000	220 000	220 000	160 000	25 000	1 950 000

Subventions

La Société a bénéficié d'une aide :

- Prime pour l'embauche PME concernant quatre salariés pour un montant de 5.000 € au titre de l'exercice 2018.
- Avance remboursable.

La Société s'est engagée à rembourser les aides perçues suivant le tableau de remboursements figurant ci-dessus.

4.4 ÉTAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 105 530	1 136 146	1 969 384	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an max à l'origine	5 439	5 439		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	250 231	74 505	175 726	
Emprunts et dettes financières divers	1 534 750	256 750	1 093 000	185 000
Fournisseurs et comptes rattachés	561 793	561 793		
Personnel et comptes rattachés	353 297	353 297		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	370 945	370 945		
Autres impôts, taxes et assimilés	82 780	82 780		
Groupe et associés	415 473	415 473		
Autres dettes	1 815	1 815		
Produits constatés d'avance	62 880	62 880		
TOTAL	6 744 933	3 321 823	3 238 110	185 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 205 791			

Il est à noter l'existence des avances remboursables suivantes, comptabilisées dans des sous-comptes "168", ayant le caractère de dettes certaines au 31/12/2018 (confère note 4.4 "Avances conditionnées et subventions") :

Avances	Solde 31/12/2018	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injectable communiquant" prêt à taux 0	198 000	88 000	110 000	
BPI FINANCEMENT "Développement d'une plateforme logicielle de lutte contre la contrefaçon", avance remboursable	200 000	90 000	110 000	
Région Auvergne, au titre du développement de l'entreprise, une avance remboursable	36 000	18 000	18 000	
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injecteur" prêt à taux 0	600 000	60 000	480 000	60 000
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injecteur" prêt à taux 0	500 000	0	375 000	125 000
Total	1 534 000	256 000	1 093 000	185 000

4.5 ANALYSE DES DETTES FOURNISSEURS

ÉLÉMENTS	Montat	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes / factures non parvenues	160 551	160 551		
Dettes fournisseurs effets à payer	0	0		
Dettes auters fournisseurs	401 241	401 241		
TOTAL	561 793	561 793	0	0

4.6 CHARGES À PAYER

Ces dernières sont incluses dans les divers postes de dettes au passif du bilan.

CHARGES A PAYER	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs biens et services / factures non parvenues	160 551	155 037
Provisions congés payés / RTT / etc.	338 472	346 500
Charges sociales sur congés payés / RTT / etc.	148 770	166 099
Charges fiscales à payer	74 898	60 088
Autres	14 825	3 813
Total	737 515	731 537

NOTE 5 | NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les facturations des marchandises, des outillages et des produits traditionnels sont effectuées à la livraison, les facturations des prestations de services sont effectuées à la réalisation des prestations.

	31/12/2018			31/12/2017		
	France	Exportation	Total	France	Exportation	Total
Ventes de Marchandises			0	1 320	3 472	4 792
Ventes d'outillages	1 028 530	0	1 028 530	283 100	0	283 100
Ventes de produits traditionnels	1 293 299	442 586	1 735 885	1 079 750	554 783	1 634 533
Prestations de services	70 905	1 055 096	1 126 001	225 760	172 898	398 657
Chiffre d'Affaires	2 392 734	1 497 682	3 890 416	1 589 930	731 153	2 321 083

5.2 AUTRES PRODUITS

Aucun autre produit significatif au cours de l'exercice.

5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les principaux postes des autres achats et charges externes sont :

	31/12/2018	31/12/2017
Electricité	105 868	101 718
Sous-traitance	751 447	555 239
Prestations de services BIO JAG	154 500	186 800
Prestataire USA (prestations et déplacements)	16 913	105 818
Prestations diverses	218 527	3 400
Crédit bail	101 356	213 255
Locations immobilières (y compris charges locatives)	272 504	270 087
Locations véhicules	109 314	104 388
Entretiens/réparations	167 844	234 136
Intérimaires	116 621	52 756
Honoraires	395 190	387 528
Honoraires brevets	585 960	236 444
Publicité, congrès et salons	113 629	110 358
Frais de déplacement	175 990	156 391
Divers	330 297	398 598
Total	3 615 959	3 116 915

5.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice, d'un montant net de -261 K€, est constitué de :

- Produits financiers : 1 K€
- Charges financières : 262 K€

5.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2018	31/12/2017
Abandon de compte courant	0	0
Cession immobilisations	2 300	32 347
Divers	426	2 231
Boni sur rachat d'actions	14 362	25 854
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 088	60 432
Cession immobilisations	-59 194	-30 158
Divers	-24 015	-45 123
Mali sur rachats d'actions	-41 330	-8 125
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-124 538	-83 406
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-107 450	-22 974

NOTE 6

AUTRES
INFORMATIONS

6.1 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT

Le crédit d'impôt recherche et innovation relatif à l'exercice 2018 figurant en produits s'élève à 332 450 €.

Le crédit d'impôt recherche et innovation 2017, s'élevant à 373 019 €, a fait l'objet d'un remboursement total de la part de l'administration fiscale le 27/06/2018 dans le cadre des dispositions de l'article 199 ter b-2° nouveau du Code Général des impôts.

Les créances relatives aux crédits d'impôt figurant à l'actif dans le poste "Etat Impôt" se décomposent de la façon suivante :

CRÉANCES RELATIVES AUX CRÉDITS D'IMPÔT	31/12/2018
CIR 2018	242 850
Crédit impôt innovation 2018	89 600
CICE 2018	49 928
TOTAL	382 378

6.2 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

Effectif au 31/12/2018 : 45 personnes, dont 23 cadres et 21 employés non cadres et 1 apprenti, 12 femmes et 33 hommes.
Convention collective applicable : Plasturgie.

6.3 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

Le déficit fiscal reportable sans limitation de durée s'élève au 31/12/2018 à -18 112 034 €.

6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Ces dernières concernent les rémunérations des mandataires sociaux membres du Conseil d'Administration, de jetons de présence et d'un contrat de consultant :

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations fixes dûes	130 000	130 000
Rémunérations variables dûes	20 000	20 000
Rémunérations exceptionnelles	580	230
Avantages en nature	8 379	8 509
Jetons de présence	20 000	20 000
Honoraires de conseil	0	0
TOTAL	178 959	178 239

Lors de sa réunion du 1er octobre 2018, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 22.000 actions gratuites par Monsieur Eric DESSERTENNE, Directeur Général Délégué de la Société. Ces actions lui avaient été attribuées gratuitement le 29 septembre 2016. Il est par ailleurs bénéficiaire de 20.000 actions gratuites qui lui ont été attribuées gratuitement lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 22 juin 2018 et de 39.000 actions qui lui ont été attribuées gratuitement lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 novembre 2018. A la date du présent document, Monsieur Eric DESSERTENNE est bénéficiaire de 59.000 actions gratuites non encore définitivement acquises.

BIO JAG	31/12/2018	31/12/2017
Dettes	56 880	60 000
Créances	1 667	1 728
Produits	1 389	1 440
Charges	154 500	186 800
Compte courant	415 473	772 962
Abandon de créance	0	0

FAMILY IMMOB	31/12/2018	31/12/2017
Dettes	0	0
Créances	0	0
Produits	0	0
Charges	158 206	198 177
Compte courant	0	0
Abandon de créance	0	0

6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant HT en euros	31/12/2018		31/12/2017	
	GRANT THORNTON	ARVERNE CONSEIL	GRANT THORNTON	ARVERNE CONSEIL
Mission de commissariat aux comptes	31 000	31 000	31 000	31 000
Services autres que la certification des comptes	4 020	3 000	3 000	3 000
Sous-total	35 020	34 000	34 000	34 000
Autres prestations rendues				
Fiscale				
Autres				
Sous-total	0	0	0	0
Total	35 020	34 000	34 000	34 000

NOTE 7 | ENGAGEMENTS

7.1 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Elles sont évaluées à 305.296 € (21 salariés) au 31/12/2018 sur la base des hypothèses suivantes :

Convention collective : Plasturgie

Départ volontaire à 65 ans

Taux de revalorisation des salaires : 1,3 %

Taux de turn-over : faible

Taux de charges patronales : taux moyen de 47 %.

Taux d'actualisation : 0,97 %

Au 31 décembre 2017, les indemnités de départ à la retraite s'élevaient à 347.321 €, les hypothèses étaient les mêmes, à l'exception du taux d'actualisation qui était de 0,95%

7.2 CONTRAT DE CRÉDITS BAUX

	Matériel outillage	Autres	Total
Valeurs d'origine	350 700		350 700
Amortissements :			
Cumuls antérieurs	156 921		156 921
Dotations de l'exercice	78 940		78 940
Total	235 861		235 861
Redevances payées :			
Cumuls antérieurs	169 775		169 775
Exercice	78 155		78 155
Total	247 930		247 930
Redevances à payer :			
à un an au plus	63 939		63 939
à +1 an et -5 ans	50 305		50 305
à + de 5 ans			
Total	114 244		114 244
Valeur résiduelle :			
à un an au plus	1 760		1 760
à +1 an et -5 ans	1 747		1 747
à + de 5 ans			
Total	3 507		3 507

7.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Nantissement du CAT Caisse d'Epargne à hauteur de 9 K€ car la Caisse d'Epargne s'est portée garant sur les nouveaux locaux situés à Paris auprès de la société LYON MDM.

Nantissement sur prêt CACF du 01/07/2016 de 150.000 €, des biens objets du prêt. Le capital restant dû au 31/12/2018 est de 91.130 €.

Nantissement sur prêt CACF du 21/02/2017 de 115.800 €, des biens objets du prêt. Le capital restant dû au 31/12/2018 est de 74.050 €.

Engagements reçus

Néant.

7.4 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS

Confère Note 4.4 "Avances conditionnées et subventions".

7.5 BAUX COMMERCIAUX

Dans le cadre de son activité, la Société a conclu divers contrats de location immobilière :

Bureaux administratifs et locaux industriels :

Adresse : PIT de Lavar La Béchade 63500 ISSOIRE

Durée : 4 juillet 2013 - 3 juillet 2022

Départ anticipé : possible à l'expiration de chaque période triennale

Loyer mensuel : 10.170,84 € HT (loyer 2018 facturé : 121.110,47 € HT)

Bureaux administratifs :

Adresse 1 : 9 allée Evariste Galois 63170 AUBIERE

Durée : 1er octobre 2014 – 28 février 2018

Départ anticipé : possible à l'expiration de chaque période triennale, en respectant un préavis de six mois.

Loyer bi-mensuel 6 370.49 € HT (loyer 2018 facturé : 6 370.49 € HT)

Adresse 2 : 55 – 55 bis rue de Lyon 75012 PARIS

Durée : 21 septembre 2015 – 31 janvier 2018

Départ anticipé : possible à l'expiration de chaque période triennale, en respectant un préavis de six mois.

Loyer mensuel : 4 689.27 € HT (loyer 2018 facturé : 4 689.27 € HT)

Adresse 3 : 15 route du Cendre 63800 COURNON D'AUVERGNE

Durée initiale : 01 mars 2018 – 28 février 2027

Départ anticipé : possible à l'expiration de chaque période triennale, en respectant un préavis de six mois.

Loyer mensuel : 6 833 € HT (loyer 2018 facturé : 68 330 € HT)

Adresse 4 : 11 rue Cardinet- 75017 PARIS

Durée initiale : 12/01/2018 - Il s'agit d'un contrat de prestation d'une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction et pour une période minimale incompressible d'un mois

Départ anticipé : Chaque partie pourra mettre fin au contrat à condition d'en aviser l'autre 30 jours à l'avance.

Loyer mensuel : 2 200 € HT (loyer 2018 facturé : 25 619.35 € HT)

Le montant des engagements (loyers hors charges locatives) envers les bailleurs et repreneurs jusqu'à la prochaine période de résiliation s'analyse comme suit au 31/12/2018 :

Événements postérieurs à la clôture

Contrats	Début du bail	Fin du bail	Loyer annuel HT 2018 hors charges	Engagement < 1 an	Engagement de 1 à 5 ans
Locaux Issoire	04/07/2013	03/07/2022	121 110	122 050	305 125
Locaux Aubière	01/10/2014	28/02/2018	6 370		
Locaux Cournon	01/03/2018	28/03/2027	68 330	81 996	327 984
Locaux Paris (rue Cardinet)	12/01/2018		25 619		
Locaux Paris (rue de Lyon)	21/09/2015	31/01/2018	4 689		
Total			226 118	204 046	633 109

NOTE 8 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Lors de sa réunion du 5 mars 2019, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 10^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018, à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an. Le Conseil d'administration a fixé à 1.000.000 d'euros le montant nominal de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et à 5.555,55 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en cas de conversion desdites valeurs mobilières. Dans ce cadre, le 6 mars 2019, la Société a conclu un contrat portant sur l'émission de 1.000.000 obligations convertibles ("OC") de 1€ de valeur nominale avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Ces OC n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces OC à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée, la parité de conversion s'effectuera sur la base de neuf (9) OC de 1 € de nominal pour une (1) action nouvelle de BIOCORP. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des OC conformément au tableau d'amortissement, les OC ne pourront pas être converties par les porteurs.

Par ailleurs, lors de cette même réunion du 5 mars 2019, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire à nouveau usage de la délégation consentie aux termes de la 10^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de capital a pour objectif de permettre à la Société (i) de financer les outillages industriels Newguard™ et Mallya™ ainsi que les validations réglementaires et le lancement commercial de ces nouveaux produits et (ii) de poursuivre les développements R&D des futurs produits. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société à 125.000 actions d'une valeur de 0,05 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 6.250 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser.

Par décision en date du 6 mars 2019, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 mars 2019 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, d'un montant nominal maximum de 5.681,75 euros, soit un nombre maximum de 113.635 actions.

Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 113.635 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 999.988 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 11 mars 2019.

A la date du présent document, le nombre total d'actions BIOCORP est de 4.146.988 actions.

5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux actionnaires de la société BIOCORP Production,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIOCORP Production relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.3 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte

de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Cournon d'Auvergne, le 4 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Samuel Clochard
Associé

Arverne Conseil

Eric Cupif
Associé

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant en pages 9 à 22 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

A Issoire, le 4 avril 2019

Monsieur Jacques GARDETTE
Président Directeur Général

BIOCORP

BIOCORP PRODUCTION

Société anonyme au capital de 201 667,65 euros | SIRET : 453 541 054 00012 | RCS : 453 541 054
PIT de Lavar La Béchade 63500 ISSOIRE | T. 04.73.55.70.50 | Site internet : www.biocorpsys.com